



**SORTIES EN FAMILLE** PAGE VIII  
**Avant-première Disney et Féerie des eaux au Grand Rex**

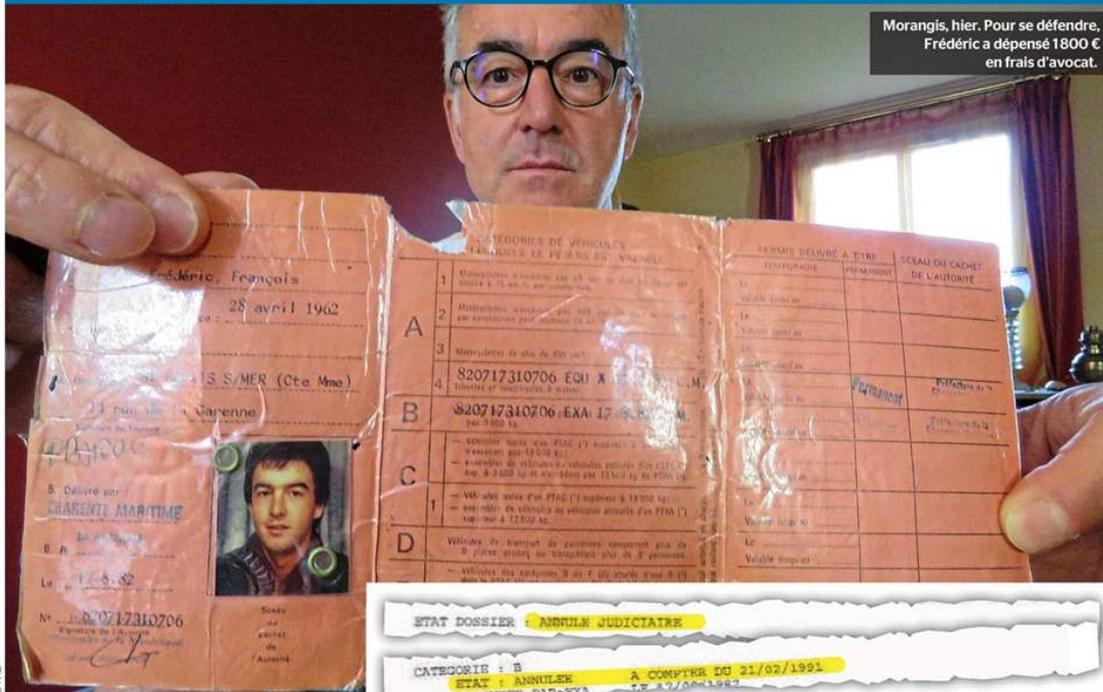
**HANDBALL** PAGE XI  
**Edouard Kempf, future star des Bleus**

**SECTEUR PAR SECTEUR**  
l'actualité de votre département



www.leparisien.fr/91

# Essonne



Morangis, hier. Pour se défendre, Frédéric a dépensé 1800 € en frais d'avocat.



**MONTGERON**  
Les cigarettes réduites en cendres p.v

**ENVIRONNEMENT**  
L'Orge vidée de ses déchets p.IV

**CORBEIL-ESSONNES**  
Il a fallu deux ans pour finir le rond-point p.III

**EXPO UNIVERSELLE**  
Maintenant, il faut convaincre le monde p.II



**P**  
Le Parisien

## Il conduit sans permis pendant 26 ans... sans le savoir !

En mai, Frédéric veut obtenir un permis international, mais apprend que son précieux papier rose est annulé depuis 1991 pour « raison judiciaire ». Impossible, puisque son casier est vierge.

**MORANGIS**  
PAR FLORIAN LOISY

C'est une histoire unique. Frédéric, 54 ans, a son permis en poche et conduit depuis 1982 sans rencontrer de problème. Mais il a récemment découvert que son précieux papier rose était en fait annulé depuis février 1991. Une erreur administrative rétablie voici quelques jours par les services du ministère de l'Intérieur. Cet habitant de Morangis, directeur financier dans une grande entreprise, a donc circulé « sans permis » durant vingt-six ans sans le savoir. Frédéric s'aperçoit de cette anomalie en mai. Il prépare alors un voyage

en Afrique du Sud avec sa famille et décide de demander à la préfecture d'Evry l'équivalence de son permis de conduire au niveau international. On lui répond par courrier que son précieux document rose n'est plus valable. « J'ai pourtant reçu des retraits de points pour de petits excès de vitesse », souffle-t-il.

### ON LUI PROPOSE D'ABORD DE REPASSER LE PERMIS

Frédéric contacte le commissariat de Savigny-sur-Orge. On lui répond qu'il y a « quelque chose sur son dossier », mais rien ne peut lui être communiqué par téléphone. Il est invité à se rapprocher de la préfecture. « Mais avoir quelqu'un au téléphone à Evry, c'est mission impossible », soupire Frédéric. Il tente alors sa chance

auprès de la préfecture de La Rochelle (Charente-Maritime), qui lui avait délivré son précieux sésame en 1982. « Là, on m'a expliqué que mon permis était annulé par décision d'un tribunal en 1991 », détaille celui qui a roulé près de 700 000 km depuis cette date. Pris dans les méandres de l'administration, il veut comprendre. « On m'a répondu que rien n'était informatisé à l'époque, donc qu'il était impossible de savoir. » Il y aurait eu « une erreur de saisie dans le nom ou le numéro de permis de conduire d'un condamné », indique un magistrat. Seule solution proposée à Frédéric : repasser le permis. « Mais c'est hors de question, je n'ai rien à me reprocher », lance-t-il. Saisi du dossier, son avocat M<sup>e</sup> Remy Josseume effectue une requête auprès du ministère de l'Intérieur, contestant cette annulation

« pour raison judiciaire ». Cinq mois plus tard, alors que l'avocat s'apprete à déposer un recours au tribunal administratif, les services de l'Etat « revalident » son permis. « Sans un mot d'excuse ni la moindre explication, regrette Frédéric. Seul, je n'aurais jamais pu me défendre, j'ai dépensé 1800 €. Si j'avais été contrôlé, j'aurais pu être placé en garde à vue. Ma patronne ne voulait plus que je conduise, alors que je parcours près de 30 000 km par an en moyenne. » M<sup>e</sup> Josseume va demander une réparation du préjudice. « Il arrive qu'il y ait une erreur à un moment donné de la chaîne, plaide Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière. Lorsque nous avons été saisis, nous avons rapidement remédié au problème. »

@florianloisy